

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



Les calculs mystérieux de la DGAL sur la mortalité des abeilles

Mars 2017

L'année dernière, certains sites agricoles relayaient via le RBA (*Réseaux Biodiversité pour les abeilles, proche de BASF*) un rapport de la DGAL qui mettait en avant que seulement 4% des colonies françaises avaient été victimes d'intoxications aux pesticides. Et le reste? De "mauvaises pratiques apicoles" et les maladies de la ruche. J'avais déjà relevé un biais qui était simplement **la quasi impossibilité en France de faire reconnaître une intoxication par les services de l'état**, quand bien même les pesticides sont épandus **sous les yeux des fonctionnaires en pleine floraison** (*témoignage APN, Haute Normandie, 2016*). L'UNAF, syndicat apicole, surpris eux aussi de ces chiffres, se sont procuré l'étude et en font l'analyse, en relevant de graves incohérences...

Des disparités inexplicables

L'étude se base sur 208 témoignages d'apiculteurs. C'est très peu, sur les 5 000 professionnels du territoire. Ajoutons à cela que 70% des déclarations ont été faites dans seulement 5 régions... **Le Lanquedoc-Roussillon, 4ème région apicole de France, n'a quand à elle aucune déclaration!**

Analyses toxicologiques et pathologiques

Elles sont, c'est le moins qu'on puisse dire, non systématiques. Et le plus souvent, on se sait pas via quel protocole on définit une colonie comme touchée par un élément pathogène ou toxique... Un très grand nombre de régions ne pratiquent pas ou très peu l'analyse toxicologique, **malgré parfois la demande de l'apiculteur!** Pourquoi? Un mystère! En Alsace par exemple, note l'UNAF, 160 colonies sont déclarées mortes d'un coup, les services de l'état sont prévenus très rapidement, et pourtant aucune analyse n'aura été faite... Parfois, la DGAL conclut simplement à une "dépopulation", nous savons pourtant qu'une colonie ne se dépeuple pas sans raison!

On compte les déclarations, pas les colonies!

Mais le biais le plus grave est celui-ci! On compte à la DGAL les alertes, et non les colonies concernées! Donc, trois alertes pour 10 ruches atteintes de loque pèsent plus dans le pourcentage final qu'une alerte concernant 200 ruches intoxiquées ailleurs sur le territoire! Comment dans ce cas, affirmer donner un rapport fiable qui veuille dire quoi que ce soit?

A quand un véritable recensement?

Il est facile dans ces conditions de fanfaronner et de dédouaner les intoxications. La plupart du temps non recensées, puis non vérifiées, et pour le peu qui aura passé aux travers des mailles du filet, on minimisera par des pirouettes statistiques le nombre de colonies touchées...

Il serait simple de mettre en place un véritable rapport basé sur la réalité du terrain, scientifiquement. Il suffirait d'établir, avec scientifiques et apiculteurs, des protocoles applicables de la même manière partout sur le territoire, avec

financement de l'état de chaque analyse. Ainsi, nous serions fixés sur l'ampleur de chaque problème. Mais peut-être que certains ne le souhaitent pas?

Sources : **Communiqué de presse de l'UNAF, Contre étude de l'UNAF**